

Recension

Juliette CADIOT, *La société des voleurs : propriété et socialisme sous Staline*. Paris : Éditions de l'EHESS, 2021, 320 p.

Sylvain DUFRAISSE

Maître de conférences

Nantes Université (FR)

sylvain.dufraisse@univ-nantes.fr

Doi : [10.5077/journals/connexe.2025.e2417](https://doi.org/10.5077/journals/connexe.2025.e2417)

Fruit d'un travail d'une dizaine d'années d'enquête et d'un séjour de deux ans dans les archives russes et ukrainiennes au début des années 2010, Juliette Cadiot, directrice d'études à l'EHESS, nous montre qu'elle a beaucoup fréquenté les archives – sociopolitiques, pénales et administratives – et qu'elle en est revenue avec des matériaux volumineux (le seul dossier pénal au centre du quatrième chapitre comporte 25 000 pages !). L'ouvrage atteste aussi qu'elle s'est confrontée à la rebutante production juridique soviétique pour la prendre au sérieux. À l'aune de la situation contemporaine, de l'impossibilité pour les historiens des pays prétendument « non-amicaux » de fréquenter les archives russes depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par l'armée russe en février 2022 et de la nécessaire reconfiguration du travail historien, l'ouvrage pose aussi la question des formes d'écriture historienne spécifiques à l'Union soviétique qui ont eu cours. La clôture puis l'ouverture des archives, la « civilisation du rapport », la conservation massive des documents aux différentes échelles de gouvernement et la masse documentaire ont eu des effets sur les usages historiens des archives. Cela a pu se traduire par un rapport qu'on pourrait qualifier de quasi-boulimique aux matériaux et par des dispositions à l'argumentation cumulative.

Inspirée par les grilles de lecture de l'historien Edward Palmer Thompson et par celles de l'anthropologue James C. Scott (1976), Juliette Cadiot s'intéresse à la construction de la légalité durant la période stalinienne. Cet ouvrage retrace la genèse du concept de « propriété socialiste », après les nationalisations et municipalisations issues des épisodes révolutionnaires et la collectivisation des campagnes au début des années 1930. Il revient sur sa mise en œuvre comme catégorie d'action et son usage par les professionnels de la justice et par les citoyens, durant la période de désordres sociaux et politiques du stalinisme. L'auteure met ainsi bien en évidence la façon dont les Soviétiques se sont appropriés les catégories et les procédures juridiques et utilisent les « armes du droit ». Plus largement, ce travail s'attache à éclairer quatre grandes questions de l'histoire de la société stalinienne. D'abord, à la suite des travaux de Peter Solomon (1999) et Yoram Gorlizki (1992), cet ouvrage revient sur la réhabilitation progressive du droit, en dépit des épisodes de répression et de terreur, de ses institutions et procédures, pour imposer un nouvel ordre social stalinien. Ensuite, il met en lumière les rapports de force et les tensions entre les corps – ici, les appareils de justice, la police politique et le Parti – et leurs conséquences sur les institutions. Ce texte éclaire, à partir du monde du droit, la question de la construction des professions et la difficulté, en régime autoritaire, de construire leur autonomie. L'ouvrage apporte également beaucoup sur la construction d'une civilisation soviétique en mettant en avant la production de normes morales, leur diffusion, leur application et leur réception par la population. Enfin, par le prisme du vol de la propriété socialiste, il examine la place des illégalismes dans le fonctionnement du régime.



La démonstration se déploie en cinq chapitres touffus et difficiles à lire pour des curieux éloignés de l'historiographie soviétique contemporaine et des institutions de l'URSS. Le premier long chapitre porte sur la construction, dans le contexte de l'après Seconde Guerre mondiale, d'une nouvelle norme – la protection de la propriété d'État – et de pratiques disciplinaires qui en découlent – la lutte contre le vol. L'auteure montre qu'à côté des pratiques répressives de déportation et d'exécutions par la police politique, Staline s'est aussi appuyé sur le droit et la justice comme instrument de discipline et de propagande des nouvelles normes. Juliette Cadiot revient sur le travail de conceptualisation de la propriété d'État qui aboutit, avec la publication du juriste Anatoli V. Venediktov en 1948, à définir celle-ci comme « la propriété socialiste d'État, du peuple tout entier, incarnée dans la personne de l'État soviétique ». L'auteure examine les conditions de la mise en œuvre de cette norme, concomitante d'une normalisation de l'usage du droit : unification des pratiques de justice, rédaction de codes pénaux et projet de code de procédure pénale, publication de recueils de décisions et de revues professionnelles, formation des juristes et des professionnels du droit, renforcement du rôle du Parquet dans l'instruction. La consolidation du rôle des professionnels de justice ne va pas sans contestation des sphères de compétences avec le NKVD ou le Parti. Afin de peser sur les institutions judiciaires, la direction stalinienne, au moment même où elle affirme son souci du droit, menace ses exécutants en sanctionnant des abus (faute professionnelle, pratiques des pots-de-vin et de corruption, ...). En épurant les hautes cours, la direction stalinienne limite leur autonomie, tout en affirmant le rôle politique des juristes et du monde du droit

Le deuxième chapitre s'intéresse aux effets sociaux des décrets d'août 1932, condamnant les voleurs à dix ans de camps ou à la peine de mort, et de juin 1947, infligeant aux voleurs au moins cinq ans de détention. Juliette Cadiot retrace les attitudes variées en fonction des milieux sociaux pour échapper aux condamnations particulièrement sévères et révèle ce qu'elle qualifie d'« humanisme soviétique ». Outre la contestation interne aux administrations de l'intransigeance des décrets, les citoyens soviétiques déploient une grande variété de stratégies : jeu des appels, corruptions du personnel de justice et de police, fuite, changement d'identité. Dans la société chaotique stalinienne, l'auteure met bien en avant la façon dont les puissants patrons et leurs protections constituent un recours et peuvent jouer les médiateurs. Ces liens de clientèles peuvent s'appuyer sur des affinités corporatistes ou ethniques et permettent de préserver la stabilité des cadres. Juliette Cadiot illustre alors ce que Tamara Kondratieva (2011) a déjà mis en avant : la coexistence de régimes, chacun caractérisé par des droits particuliers. Les cadres de l'Union soviétique, malgré les purges, disposent de procédures disciplinaires propres à l'armée ou au Parti et de liens de patronage qu'ils peuvent plus facilement mobiliser. La population pauvre et marginalisée a subi le tournant répressif de l'après-guerre avec une plus grande intensité.

Les campagnes de répression du vol de la propriété socialiste confirment l'existence dans la société soviétique de l'accumulation de richesses, ce que le troisième chapitre place au cœur de l'argumentation. Plus encore, par les multiples affaires décrites qui concernent à la fois les photographes, le transport hippomobile en Ukraine, les coopératives de réparation, la revente de biens matériels ou le commerce de poisson, l'auteure montre combien l'économie informelle est déterminante pour le fonctionnement quotidien de la société soviétique. Ce chapitre prend position dans le débat sur la place des illégalismes au sein de la société stalinienne et de leur acceptation dans la construction du projet social soviétique. L'auteure postule l'intention partagée par les dirigeants soviétiques de lutter contre les illégalismes, la volonté de contrôler les activités souterraines et les réseaux de criminalité économique par les inspections et les infiltrations. Les campagnes de répression servent à réaffirmer les normes et la nature du projet utopique.

Le quatrième chapitre est consacré à l'affaire Khain à Kiev. Par une approche micro-historique, l'auteure revient sur le destin d'une « bande de saboteurs » qui pourvoient en tissus la région de Kiev en 1952. Certains des inculpés ont été condamnés à la peine capitale et d'autres, envoyés pour vingt-cinq ans dans des camps spéciaux. Juliette Cadiot en montre la dimension performative : le procès fournit des explications et met en scène l'origine des dysfonctionnements. En s'intéressant à cette affaire, elle permet également de retracer comment se constitue localement la compétence distributive. La mise en réseaux de patrons et de clients s'accompagne de la circulation d'argent liquide, de biens matériels et d'une accumulation, par certains, de la richesse.

Le dernier chapitre, enfin, s'appuie sur les dossiers de recours en grâce de deux cents prisonniers pour vol de la propriété socialiste qui ont connu une issue favorable. En tentant de restituer la « voix des voleurs en détention », l'auteure examine l'intériorisation de la morale soviétique. Les lettres que les voleurs rédigent reprennent les thèmes éculés du « parler soviétique » – travailleurs méritants, destins difficiles, avenir radieux – et montrent la connaissance des institutions et de leurs normes par les sans-grades.

À la mort de Staline, les dirigeants soviétiques se font plus souples avec les menus larcins et confient leur traitement à des institutions d'arbitrage, plus proches du terrain.

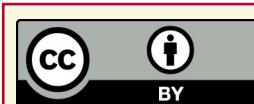
C'est finalement depuis les années 1980 que la diffusion de la norme de la propriété d'État et l'idée de l'appropriation des biens par quelques-uns se manifestent plus largement. Si la situation économique se ternit, c'est à cause de la corruption et des élites vénales, perception que semble amplifier la chute de l'Union soviétique et le passage à marche forcée à l'économie capitaliste. La critique du pillage par les oligarques et les élites des ressources du pays ne serait alors que la réactivation d'une catégorie d'analyse venue du tournant des années 1930, montrant l'actualité des cadres moraux de la civilisation soviétique pour une partie des citoyens russes.

Voilà donc un ouvrage d'histoire sociale de l'Union soviétique qui ne pourrait plus être écrit aujourd'hui et qui constitue peut-être une butte-témoin d'un moment historiographique dans le champ des études francophones sur l'URSS, bousculé par l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par l'armée russe en février 2022. La deuxième génération de chercheurs et chercheuses après l'ouverture des archives, à laquelle appartient l'auteure, a ainsi renouvelé l'histoire sociale du gouvernement et du pouvoir, en recourant aux archives de l'administration de l'URSS, en plus de celles du Parti aux différentes échelles, ou à des archives locales.

Références citées

- Gorlizki Yoram, 1992. *De-Stalinization and the politics of the Russian criminal justice, 1953-1964*, thèse de doctorat en science politique, Oxford: Université d'Oxford.
- Kondratieva Tamara (éd.), 2011. *Les Soviétiques, un pouvoir, des régimes*, Paris : Les Belles Lettres.
- Scott James C., 1976. *The moral economy of the peasant. Rebellion and subsistence in Southeast Asia*, New Haven: Yale University Press.
- Scott James C., 2009. *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne* (traduction par Olivier Ruchet), Paris : Éditions Amsterdam.
- Peter H. Solomon, 1999. *Soviet criminologists and criminal policy. Specialists in policy-making*, New-York: Columbia University Press.

Венедиктов Анатолий Васильевич, 1948. *Государственная социалистическая собственность* [La propriété socialiste de l'État], Москва-Ленинград : Издательство Академии наук СССР.



Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International :
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>